Règlement et fiche d'inscription

CONCOURS PHOTO
" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "

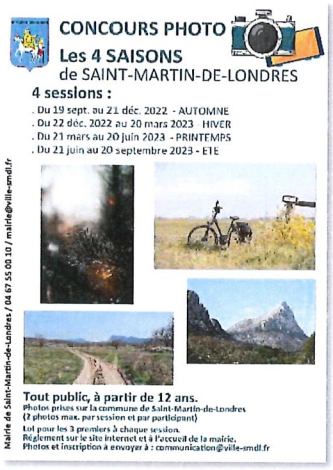

Un concours photos représentant le territoire de Saint-Martin-de-Londres est organisé par la commune. Il se déroulera du 19 septembre 2022 au 20 septembre 2023 inclus.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'organisateur du concours est la Mairie de Saint-Martin-de-Londres.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours est la réalisation d'une photographie illustrant la commune de Saint-Martin-de-Londres au format numérique et selon une thématique. (Cf. article 3)

ARTICLE 3 : THÉMATIQUE

Le concours comporte 1 thématique : **" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "**

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toutes et tous à partir de 12 ans. Deux photographies maximum par participant et par session seront acceptées.

Bien que pouvant participer, les élus de la commune seront déclarés hors concours.

ARTICLE 5 : COÛT DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite.

ARTICLE 6 : PHOTOGRAPHIES

Les photographies doivent être prises sur le territoire de la commune et dans le respect du droit à l'image.

Les photographies sont à transmettre au format numérique. Chaque photographie doit avoir une résolution minimale de 5 millions de pixels pour pouvoir être agrandies ou recadrées.

Elles ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, de nudité, pornographique, raciste, homophobe, choquant, contraire à la loi, faisant la promotion, ou portant atteinte à un parti politique, ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Aucune sorte de cigarette ou cigare, boisson alcoolisée ou autres produits prohibés ne doit être visible.

Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite.

Toute photographie ne respectant pas cet article ne pourra être habilitée à concourir.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION

Chaque participant peut proposer :

- 2 photographies du 19 septembre 2022 au 21 décembre 2022 minuit, pour les photos automne.
- 2 photographies du 22 décembre 2022 au 20 mars 2023 minuit, pour les photos hiver.
- 2 photographies du 21 mars 2023 au 20 juin 2023 minuit, pour les photos printemps.
- 2 photographies du 21 juin 2023 au 20 septembre minuit, pour les photos été

Chaque photo sera renommée au format : Saison (Automne, hiver, etc...) Nom, Prénom, numéro de 1 à 2 de la photo, (ex : **automne-dupont-jean-1**). La version des photos présentée au jury sera rendue anonyme.

Les photos et la fiche d'inscription complétée et signée doivent être envoyées via e-mail avec l'objet « CONCOURS PHOTO » à : mairie@ville-smdl.fr

Merci de préciser pour chaque photographie :
- le titre de la photographie,
- le lieu de la prise de vue (devant être obligatoirement sur la commune),

ATTENTION : Merci d'anonymiser les photographies elles-mêmes (ni signature, ni filigrane visible sur la photo).

ARTICLE 8 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur créativité, originalité et leur pertinence au regard du thème du concours : **" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "**.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera constitué de membres des commissions municipales « Cadre de vie » et « Communication » sous la présidence de Monsieur le Maire. Il se réunira la semaine suivant la fin de chaque session pour définir les 3 photos gagnantes. Il sera la seule autorité compétente de décision.

ARTICLE 10 : ANNONCE DES RÉSULTATS ET PRIX

Les gagnants seront prévenus individuellement par mail.

1er prix : un lot d'une valeur de 50€.

2ème prix : un lot d'une valeur de 30 €.

3ème prix : un lot d'une valeur de 20 €.

Les résultats seront dévoilés sur le site internet de la commune.

ARTICLE 11 : PUBLICATION / EXPOSITION

Les 3 photographies gagnantes seront exposées lors d'évènements municipaux. Les photographies gagnantes seront publiées sur le site web de la commune.

ARTICLE 12 : DROITS D'AUTEURS

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite. La Mairie de Saint-Martin-de-Londres ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les participants autorisent la Mairie de Saint-Martin-de-Londres à diffuser toutes les photographies collectées pendant une durée de trois ans via les média municipaux (exposition, projection, portfolio, site internet, réseaux sociaux, calendrier, presse, magazine municipal...), avec la précision des noms des auteurs. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire pour participer au concours et attester que le signataire a pris connaissance du présent règlement.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du règlement sans possibilité de contestation quant aux résultats. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE LONDRES 34 (Hérault)

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS PHOTO
" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "

NOM et Prénom :
Date de naissance
Adresse postale :
E-mail :
Téléphone :

Session : AUTOMNE 2022 / HIVER 2023 / PRINTEMPS 2023 / ETE 2023 (entourer la session choisie)

Liste des photos
(titrées, localisées et datées)
Photo 1 :
Photo 2 :

Acceptation du règlement :
Recopiez ci-dessous, sous forme manuscrite, la phrase suivante :
« J'accepte le présent règlement »

Date et signature :

Le

NB : Si participant mineur, merci de remplir une autorisation parentale en complément de la fiche d'inscription (voir page suivante).

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO
" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "

Je soussigné(e) :

Nom : .....
Prénom : .....

Agissant en qualité de Père/Mère/Tuteur légal *(rayer la mention inutile)*

Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : .....
Mail : .....

Détenteur (trice) de l'autorité parentale sur la personne de : (ci-dessous « le Mineur ») :

Nom : ..... Prénom : .....
Date de naissance : .....
Age : .....

- Autorise le Mineur à participer au Concours Photo **" Les 4 saisons de Saint-Martin-de-Londres "** organisé par la Commune de Saint-Martin-de-Londres.

- Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Concours Photo.

Fait à ..... le .....

Signature :

Mairie de Saint Martin de Londres 9, place de la Mairie - 34 380 Saint Martin de Londres
Code N° SIREN / SIRET : 213 402 74 6 000 19 / N° APE : 751 A

Tél. : 04 67 55 00 10 / Fax : 04 67 55 70 42 /mairie@ville-smdl.fr